

**DEPARTEMENT DU LOT  
MAIRIE DE PARNAC**



---

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2021**

---

- **Date de CONVOCATION** : 4 février 2021
- **Nombre de conseillers en exercice** : 11

**Présents** : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, LEYMARIE Anne-Marie, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DELCROS Alain, RESSES Patricia, COUDERC Véronique, SERIS Daniel.

**Absents** : SOULAYRES Mathieu.

**Secrétaire de séance** : Mme Gwladys GASTAL

- ❖ Approbation du procès-verbal du 21.12. 2020.

Après ouverture de la séance par Monsieur le Maire, Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité, et nous passons à l'ordre du jour.

**1° délibération :**

---

**Objet : ACQUISITION D'UNE PARCELLE**

Mr le maire expose à l'assemblée, qu'une parcelle située, au lieu-dit « Camp de Jacques », cadastrée section B n° 297, d'une superficie de 2 650 m<sup>2</sup> est proposée à la vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

**CONSIDERANT** l'emplacement du terrain en plein centre du bourg,

**CONSIDERANT** que l'achat de ce terrain permettrait à la commune de maîtriser les projets d'aménagements du bourg, dans la perspective de densification future du secteur,

- **APPROUVE** l'acquisition du terrain,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 297, d'une superficie de 2 650 m<sup>2</sup>.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à son parfait aboutissement.

**DEPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE PARNAC**

**2ème délibération**

---

**Objet : Achat matériel informatique Mairie et service de l'eau.**

Mr le maire expose à l'assemblée, que conformément à la délibération N°30 du 14 octobre 2020 plusieurs devis ont été demandés pour l'achat de trois ordinateurs : 1 poste secrétariat, 1 poste pour Mr le maire et 1 ordinateur portable pour le service de l'eau, ainsi que la migration des données, l'installation de Windows10 et tous les paramétrages nécessaires aux trois postes.

La société INDY SYSTEM nous a proposé un devis d'un montant de 6 300 € TTC, comprenant :

- 1 poste secrétariat INDY box avec moniteur affichage en double écran, clavier et souris sans fil.
- 1 poste maire INDY box avec écran prêt pour la visioconférence, clavier et souris sans fil.
- La maintenance des INDY box pour 4 ans sur site.
- un ordinateur portable pour le service de l'eau.

Pour le Poste Eau :

-L'Antivirus professionnel / Licence ESET Nod 32 & abonnement aux mises à jour (jusqu'au 9/09/2022) ; Bureautique/ Microsoft Office 365 - 2019 (Word - Excel - Outlook - Powerpoint) Licence et contrat de souscription (1 utilisateur par 1 an).

Pour l'ensemble des trois postes :

- La Mise en place environnement Windows 10 Pro & la mise à jour Microsoft via Internet
- La désinstallation & réinstallation des données et des logiciels existants sur nouveau poste

(Horizon, HOL, Horizon CLOUD, Cadastre/Cimetière Geosigweb, Démat IX bus Actes et/ou Hélios, Clé électronique, IX Change CLOUD) & Installation des différentes Mise A Jour.

- Reconfiguration des liens BUREAUTIQUES <--> Gestion
- Remise en place du ou des systèmes de sauvegardes existants
- Reconfiguration de la solution Internet existante (LiveBox/Orange/SFR/etc)
- Paramétrage de la solution antivirus ESET ou re paramétrage si existante
- Paramétrage et déclaration du Pack Office auprès de Microsoft (conformément à la loi contre le Copyright)
- Mise à jour des drivers des différents périphériques (Photocopieur, Internet)
- Un forfait déplacement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, passe au vote :

VOIX pour : 6

VOIX contre : 0

ABSTENTION : 4

**DEPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE PARNAC**

Le Conseil municipal :

- **Accepte** l'acquisition de trois ordinateurs tels que détaillé ci-dessus chez la société INDY SYSTEM, pour un montant de 6 300 € TTC
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2021 de la commune, chapitre 21, article 2183.
- **Autorise** Mr. le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

### **3<sup>ème</sup> délibération**

---

#### **Objet : Acquisition d'un portail logement école**

Mr le maire expose à l'assemblée, que les nouveaux locataires du logement communal dit « école » ont émis le souhait de fermer l'accès au jardin de leur logement par un portail.

En effet celui-ci est actuellement ouvert sur la rue du souvenir Français.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** l'acquisition d'un portail coulissant,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2021 de la commune, chapitre 21, article 2181.
- **Autorise** Mr. le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### **Présentation des jeux :**

Mme GASTAL présente les nouveaux jeux choisis par la commission jeunesse dans le cadre de l'opération de remise aux normes de l'aire de jeux sis place Henri Mercadier.

Le choix s'est porté sur une structure pour enfants de 1 à 6 ans, une balançoire pour les enfants de 3 à 12 ans, un jeu de cordes à partir de cinq ans et une structure de sport à compter de 14 ans.

Les crédits nécessaires à la vérification de sécurité annuelle des jeux et du city-stade seront inscrits au budget 2021.

### **CITY-STADE :**

Le remplacement de la porte du city-stade est à prévoir, ainsi que la réfection du grillage.

### **R.I.F.S.E.E.P**

**DEPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE PARNAC**

Pour information la révision du R.I.F.S.E.E.P est en cours de réalisation. Le comité technique du centre de gestion a été saisi pour avis. Il se réunit le 8 avril 2021.

**RESSOURCES HUMAINES**

L'adjoint administratif a fait la demande d'un aménagement de son temps plein vers un temps partiel (80%) pour raisons personnelles. Le conseil municipal ne s'oppose pas à cette demande. Une saisine du comité technique du centre de gestion va être déposée.

**P.L.U.I**

Mr le maire expose à l'assemblée le compte-rendu de la réunion avec Mme LAPORTE Nathalie, chef du service urbanisme de la CCVLV et le bureau d'étude en charge du P.L.U.I.

Mr le maire précise que des données sont manquantes sur la carte « minute » ; notamment la zone d'activité à coté de carrefour. Les zones AU seront fortement limitées.

**PANIERES GOURMANDS**

Le conseil approuve le renouvellement de l'opération « Paniers gourmands » qui remplace le traditionnel repas des aînés durant la crise sanitaire.

**LES COMMISSIONS**

**La commission « eau »** doit se réunir le 16 février à 18h45. Elle concernera l'opération de renouvellement des réseaux de la rue Régagnac.

**La commission « travaux »** se réunira le 23 février à 18h45. L'ordre du jour de la commission sera la rénovation de la cuisine de la salle des fêtes et l'installation du portail du logement « école ».

Sur la rue des condamines, en direction de l'aire de JOBY, le long du fossé des plots en bois sont vétustes et à renouveler

**La commission « développement durable »** se réunira le mardi 2 mars à 18h45. Elle traitera du problème récurrent du ramassage des poubelles et du manque de containers sur la commune. Beaucoup de containers débordent régulièrement.

Elle fera aussi un point sur la gestion des déchets verts.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.*

Mme GASTAL Gwladys,  
1ère adjointe,  
Secrétaire de séance,

Mr. GASTAL Marc,  
Maire,

**DEPARTEMENT DU LOT  
MAIRIE DE PARNAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Conseil municipal du 10 février 2021*

Marc GASTAL,

Gwladys GASTAL,

Philippe BOMPA,

Anne-Marie LEYMARIE,

Philippe RIGAL,

Philippe FREZABEU,

Alain DELCROS,

Patricia RESSES,

Mathieu SOULAYRES,  
**Absent**

Véronique COUDERC,

Daniel SERIS,